

# L'école Syndicaliste de Seine-et-Marne

Bulletin trimestriel du SNUDI FO 77, 2 rue de la Varenne, 77000 Melun

Tel : 01 64 87 12 61 ou 07 71 02 00 81

mail : fo77snudi@gmail.com site internet : <http://77.fo.snudi.fr>

Directeur de la publication Karim Benatti, CPPAP n°0924 S 07347



n°67 Septembre 2020

Déposé le 30-09-2020

**MELUN PPDC**



## Éditorial

### Une rentrée dans la joie !

Mardi 8 septembre, la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a auditionné Jean-Michel Blanquer sur la rentrée scolaire. Au-delà des satisfecits que notre ministre ne manque jamais de s'accorder, on retiendra la formule suivante :

*« Cette rentrée des classes s'est passée dans la joie...je dirais une joie même amplifiée par le fait que tout le monde a bien compris que l'école c'était fondamental et qu'il était important de la retrouver ».*

A moins que notre ministre ne trouve des écoles Potemkine et un public pour faire la claque, nul doute que sa déclaration reçoive l'accueil qu'elle mérite en Seine-et-Marne, et partout ailleurs, dans les écoles frappées par des refus d'ouvertures et des fermetures.

Qu'il sache conjuguer mépris de la réalité et mépris des personnels dans une même formule ne nous interdit pas de le démentir par un retour au réel !

Signalons tout d'abord à notre ministre que les enseignants ont toujours su que l'école était fondamentale, c'est le moteur de leur engagement, et c'est d'ailleurs pour ça qu'ils n'acceptent pas les activités périscolaires sur le temps de l'école avec les 2S2C.

(suite page 2)

### Sommaire

Editorial du secrétaire départemental suite	p2
Obligations de service Que défend le SNUDI FO ?	p3
Crise sanitaire	p4
Crise sanitaire (suite) 2S2C	p5
Carte scolaire de rentrée	p6
INSPE	p7
Calendrier des opérations 2020-2021	p8

### Un syndicat indépendant pour défendre :

**les statuts  
les postes  
les salaires  
l'unité et la laïcité de  
l'école publique**

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

Adhésion 2020  
document en pièce jointe

Ceci étant posé, voyons ce qu'est une rentrée dans la joie, selon M. Blanquer ?

C'est une rentrée où chaque enseignant, y compris lorsqu'il était réputé vulnérable face au Covid, se doit d'être à son poste.

C'est une rentrée où le matériel de protection ne protège pas des contaminations.

C'est une rentrée où les personnels ne seront pas testés à priori, et ne le seront pas nécessairement en cas de contact avec une personne positive au Covid selon le masque porté.

C'est une rentrée où des IEN demandent à des personnes en arrêt d'assurer la continuité pédagogique.

C'est une rentrée où aucun enseignant supplémentaire n'a été recruté pour aider à l'allègement des effectifs.

C'est une rentrée où l'on supprime des postes par rapport aux années précédentes, ce qui conduit à fermer des dizaines de classes.

C'est une rentrée où des écoles sont en grève pour protester contre les mesures qui les frappent.

C'est une rentrée où des enfants porteurs de lourds handicaps n'auront toujours pas d'AESH ou pas suffisamment.

C'est une rentrée où les directeurs seront encore insuffisamment déchargés.

C'est une rentrée où il n'y aura toujours pas d'intervenants RASED dans la majorité des écoles.

C'est une rentrée où il n'existe plus de formation professionnelle au profit d'une auto-formation basée sur les méthodes du management.

C'est enfin, une rentrée où de jeunes collègues démissionneront très vite sans avoir vraiment commencé.

En définitive, on l'aura compris, la joie qu'évoque le ministre ce n'est ni celle des enseignants, ni celle des élèves, c'est la sienne !

Non décidément, cette rentrée ne s'est pas faite dans la joie, mais bien plutôt dans la colère, le rejet, l'attente, le doute et la crainte. L'aveuglement de notre ministre, son refus de répondre aux besoins, rendent plus que jamais d'actualité la nécessité de se regrouper pour être plus fort, défendre nos droits, et porter nos revendications à tous les niveaux.

C'est ce que le SNUDI FO 77 s'emploie à faire au quotidien, en circonscription et sur l'ensemble du département, c'est la tâche qu'il s'est assigné et qu'il poursuivra !

**Pour résister, revendiquer, reconquérir,  
Rejoignez le SNUDI-FO 77**

**Karim Benatti**  
**Secrétaire départemental du Snudi-Fo 77**



17 décembre 2019



Contre la réforme des retraites à Paris

24 janvier 2020

## Nos obligations de service garantes de notre statut

En cette rentrée 2020, il est plus que nécessaire de s'appuyer sur nos obligations de services et de les faire respecter.

Le **décret n°2017-444 du 9 mars 2017** les définit ainsi :

- 24 heures d'enseignements hebdomadaires sur 36 semaines
- 108 heures annualisées.

Ces **108 heures annualisées** sont réparties de la manière suivante :

- **36 h** consacrées à l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.
- **48 h** consacrées aux travaux d'équipes pédagogiques (conseil de cycle/ conseil des maîtres), aux parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves en situation de handicap.
- **18 h** pour les actions de formation continue (pour au moins la moitié d'entre elles) et animations pédagogiques.

- **6 h** de participation aux conseils d'école.

Ce cadre posé, rappelons que les IEN ne peuvent fixer de conférences pédagogiques après la classe qu'après concertation avec les équipes pédagogiques des écoles (**note de service n°916133 BO 26 du 4/07/91**).

**Toute réunion officielle doit être convoquée avec un ordre de mission** couvrant le fonctionnaire en cas d'accident sur le trajet, ce qui peut donner droit à des défraiements kilométriques quand elle se tient dans une commune non limitrophe du domicile ou de la résidence administrative.

Les conseils des maîtres se tiennent en dehors des horaires dus aux élèves et sont réunis dans le cadre des 48h de concertation.

Par ailleurs, rappelons aussi que l'information syndicale est un droit ouvert à tout PE, syndiqué ou non ! Utilisez-le ! **Vous avez droit à 9h de Réunions d'Information Syndicale (RIS), à déduire de vos 108h**, y compris du temps d'animations pédagogiques, même si celles-ci ne sont pas concomitantes. Il faut simplement en informer votre IEN via un formulaire à remplir que vous trouverez sur notre site.

**En cas de difficulté, contactez le syndicat !**

## Que défendons-nous ?

Les dernières décennies ont été marquées par de nombreux reculs sociaux. La récente contre-réforme des retraites, qu'on aurait tort de croire enterrée, en est l'exemple le plus récent.

Le SNUDI FO s'est toujours élevé contre ces attaques que les gouvernements successifs ont cherché à imposer.

Son rôle de syndicat est de défendre les revendications des personnels et non d'accompagner la mise en place d'une réforme qui constitue un recul, une dégradation des conditions de travail et de vie. Impossible donc de cautionner ou d'aider l'administration à rédiger ses plans et à les mettre en œuvre contre l'intérêt des enseignants.

Après la réforme des rythmes scolaires de 2008 et PPCR que le SNUDI FO dénonce, le corps des enseignants est en grande souffrance, le nombre sidérant de suicides (58 en 2019) en témoigne. Ainsi une part-croissante de collègues songe à quitter l'Education nationale. Les enseignants n'en peuvent plus des injonctions permanentes, des pressions hiérarchiques, des rapports dégradés avec les familles et surtout de l'absence de soutien de l'institution.

Pour en arriver à ce point, il a fallu que des changements s'opèrent sur la base de réformes passées, grâce à la

cogestion de certains, mais que le SNUDI FO a toujours combattues.

Le SNUDI FO défend inlassablement l'intérêt des enseignants du premier degré et continue de revendiquer :

- ☞ *L'annulation de toutes les fermetures de classe et la*
- ☞ *création des ouvertures nécessaires*
- ☞ *La création de postes de remplaçants*
- ☞ *L'abandon de la loi Montchamp de 2005*
- ☞ *La création du nombre de postes d'AESH nécessaires et d'un statut pour ces personnels*
- ☞ *L'abandon de la loi « école de la confiance »*
- ☞ *L'abandon de la loi de la transformation de la Fonction publique*
- ☞ *L'amélioration des quotités de décharge de direction, y compris pour les petites écoles*
- ☞ *Une aide administrative statutaire et gérée par l'Education nationale dans chaque école*
- ☞ *Un allègement des tâches pour tous les directeurs*
- ☞ *La revalorisation du point d'indice à hauteur d'au moins 18 %*
- ☞ *Une réelle augmentation indiciaire : 100 points d'indice pour tous*
- ☞ *L'abandon de la réforme des retraites.*

## L'actualité du CHSCT départemental...

**Crise sanitaire : rien ne va plus**

Improvisation et impréparation sont malheureusement les maîtres mots de cette rentrée au niveau sanitaire, le tout accompagné de moyens foncièrement insuffisants. Notre protection et notre sécurité ne sont que quantités négligeables en plus de n'être pas garanties !

Les premiers documents donnant les démarches à suivre arrivent dans les écoles une semaine après la rentrée et laissent encore pourtant de nombreuses questions sans réponses. Le 10 septembre, des annonces sont faites pour la garde d'enfants de classes et d'écoles qui ferment, mais les décrets d'application se font attendre ! Le gouvernement n'était-il pas au courant que la rentrée avait lieu le 1<sup>er</sup> septembre ? Ne savait-il pas qu'une épidémie sévissait à travers le monde ?

Notre fédération, la FNEC FP-Force Ouvrière a demandé que la gestion de la crise sanitaire soit traitée prioritairement lors du CHSCT Académique du 7 septembre 2020. Elle comptait porter à la connaissance de M. Le Recteur la multitude de remontées d'établissements et obtenir des réponses et des actions, allant contre l'ordre du jour proposé comme un banal bilan de situation.

A ce jour, les problèmes restent trop nombreux. Les probabilités d'une transmission du virus d'une personne sans masque (un élève par exemple) à une autre personne avec un masque est d'environ 70% (sauf si c'est un masque FFP2). Les adultes d'un établissement scolaire protègent donc leurs élèves en le portant, mais sont eux-mêmes très peu protégés. **La seule solution serait de mettre des masques FFP2 à disposition de tous les personnels qui le souhaitent, et c'est ce que nous demandons**, et en urgence pour les personnes vulnérables. Nous avons alerté le recteur à ce sujet car les masques n'avaient pas été distribués partout. Leur efficacité n'est pas prouvée comme le stipulent les notices jointes. Seuls les masques FFP2 sont recommandés par le code du travail et assurent la meilleure filtration. M. Le Recteur a estimé que les recommandations apportées par les autorités médicales suffisaient et le confortaient dans ses commandes de masques de type 2 aux normes AFNOR.

**Les personnels, et notamment les plus vulnérables d'entre eux, apprécieront les réponses laconiques de leur employeur censé garantir leur pleine sécurité, qui se contente de distribuer des masques à l'efficacité incertaine.**

Nous demandons une protection renforcée pour les personnels vulnérables, avec, entre autres, la possibilité d'être en absence rémunérée dès qu'il y a suspicion de

cas de COVID dans leur établissement.

Par ailleurs, les recommandations à suivre en cas de suspicion ne sont pas claires. L'ARS préconiserait de ne prévenir que le moins de monde possible, pour éviter des effets de panique. Il nous semble au contraire que la panique naît des rumeurs entretenues par le manque de transparence et l'opacité. Il serait temps de communiquer de manière franche et ouverte sur ce sujet.

Les représentants FO ont obtenu une clarification de la notion de « **cas contact** » par lecture de la définition de Santé Publique France :

**Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;**

**Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).**

En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;

**Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;**

**Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;**

**Étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire...)**

Les délais de diagnostic et les mesures prises en cas de suspicion ne sont pas acceptables. **Nous demandons que les classes ou les établissements soient fermés en cas de suspicion sérieuse et que les tests puissent être réalisés en urgence.**

M. Le Recteur explique qu'il lui est impossible d'établir une procédure type et d'annoncer une règle unique de fermeture, sous prétexte que les situations diffèrent selon les établissements et les cas.

La FNEC FP-FO dénonce les décisions prises au mépris de la sécurité et qui manquent parfois de transparence. Les remontées des collègues sont fort nombreuses. Ils nous interpellent pour essayer de comprendre les mesures prises et les rôles des différents acteurs. Le recteur admet cette difficulté vécue par les collègues et assure qu'un effort de communication sera fait pour améliorer les choses. Mais aucune précision quant aux délais...



## CHSCT-D (suite)

La FNEC FP-FO souligne l'absence d'une médecine du travail (de prévention), dotée de vrais moyens, dont le rôle serait d'évaluer la nécessité de fermer classes ou écoles...

La FNEC FP-FO ne partage pas l'analyse du recteur qui a estimé que certaines communes fermaient à la hâte des écoles, alors qu'elles ont voulu appliquer sans réserve le principe de précaution réclamé séance après séance depuis le début de la crise.

La FNEC FP-FO trouve scandaleux que des personnels mis en arrêt en cas de suspicion ou d'infection liée au COVID subissent un jour de carence. Si des alertes devaient se multiplier, cela aboutirait à des prélèvements non négligeables sur les salaires. La situation financière délicate des personnels pourrait les

inciter à moins de prudence. **Nous demandons qu'aucun jour de carence ne soit appliqué pour tout arrêt lié à la COVID**, et qu'elle soit reconnue comme maladie professionnelle pour tous les personnels travaillant dans les établissements scolaires.

Que dire des **mesures de cartes scolaire prises en septembre ?!!!** Pour remettre tous les élèves à niveau, il aurait fallu ouvrir des classes, recruter des enseignants, mettre des locaux à disposition pour accueillir les élèves en plus petits effectifs. Au contraire, des dizaines de classes ont été fermées pour cette rentrée en Seine-et-Marne.

Il est temps que le ministère prenne la mesure de la situation, anticipe, et donne les moyens nécessaires aux personnels d'accomplir leur mission en toute sécurité.

## 2S2C : Sport, Santé, Culture, Civisme

### Un pas de plus dans la territorialisation de l'école

Au plus fort de la pandémie est apparu le dispositif 2S2C pour désigner « sport, santé, culture, civisme ». Ce dispositif est présenté comme une aide pour répondre à la crise sanitaire et aux contraintes de distanciation avec moins d'élèves dans la classe. Il est également présenté comme un moyen de faire évoluer l'école, avec une part prépondérante du sport et de la culture. Tout enseignant pourrait se dire que c'est une chance à saisir, s'il était question d'avoir plus de moyens matériels ou humains. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Le professeur des écoles a-t-il encore le contrôle de l'ensemble des enseignements qui lui sont attribués selon les programmes nationaux ? S'agit-il de réduire les inégalités d'une école à l'autre ? Le caractère national de l'école et son indépendance vis-à-vis des enjeux de politiques locales se trouvent-ils préservés ?

#### **Ce que sont les 2S2C :**

Ce dispositif conjoint de l'état, des collectivités territoriales, des associations et des clubs prévoit de confier à du personnel payé par les communes des groupes de quinze élèves pour faire du sport et des activités artistiques ou culturelles. Comme nous le trouvons sur le site [educ.gouv.fr](http://educ.gouv.fr), ces activités sont « *animées par des personnels municipaux, des intervenants associatifs ou de statut privé, des bénévoles et/ou des enseignants* ». Parmi le personnel municipal, il pourrait s'agir d'intervenants spécialisés ou d'animateurs.

Le coprésident de la FCPE complète dans une interview que « *les collectivités territoriales contractualisent avec des associations et des entreprises pour des*

*activités pendant le temps scolaire* ».

**Le SNUDI FO 77 revendique la conservation du cadre national de l'école et s'oppose à la confusion scolaire/périscolaire inhérente aux 2S2C !**

Ce dispositif comme les TAP liées à la contre-réforme dites « des rythmes scolaires », c'est la confusion scolaire/périscolaire avec ses conséquences pour les élèves comme pour le personnel. Ce sont les ingérences à répétition des municipalités dans la vie de l'école. C'est aussi, et avant tout, la territorialisation de l'école avec la mise en place de projets locaux (comme le PEDT, Projet Educatif de Territoire, qui s'articule avec « les rythmes scolaires »). C'est aussi placer l'école sous les enjeux idéologiques ou électoraux des politiques locales.

Actuellement, les enseignants ont la charge des élèves de leur classe sur le temps scolaire. Ils peuvent refuser ou non un intervenant extérieur et définissent librement un projet éducatif et pédagogique sous leur autorité. Avec les 2S2C, même s'ils peuvent être consultés, les décisions finales appartiennent aux municipalités et non plus aux enseignants.

Nous refusons d'être progressivement cantonnés aux apprentissages « fondamentaux » de français et mathématiques.

Pour le SNUDI FO 77, il faut **défendre l'Education NATIONALE, contre la TERRITORIALISATION de l'école, que celle-ci passe par la réforme dite « des rythmes scolaires » ou par ce nouveau dispositif 2S2C.**

## CTSD de rentrée : 4 septembre

Le CTSD dit d'ajustement s'est tenu le vendredi 4 septembre. Avant tout, il importe de signaler que sur les 16 postes annoncés comme disponibles en début de séance 13 ont servi aux dédoublements en CP/CE1 et aux GS à 24, et 3 au maintien ou à l'ouverture d'une classe. Si la DSDEN conteste toute baisse des moyens à l'échelle du département, il convient de remarquer que le renforcement des moyens en éducation prioritaire et les ouvertures concédées en septembre procèdent pour l'essentiel de redéploiements permis par les fermetures. C'est un système de vases communicants qui est ainsi mis en place. Lorsque qu'une mesure de fermeture était annoncée ou lorsque les collègues demandaient une ouverture, le SNUDI FO 77 est intervenu en défense des écoles qui lui avaient transmis leurs chiffres et des éléments de contexte, plus d'une vingtaine. Une fois les mesures connues, le SNUDI FO 77 n'a pas seulement dénoncé la pénurie organisée des moyens. Face à l'urgence de la situation, notre section départementale a également décidé d'organiser deux rassemblements devant la DSDEN, les 11 \* et 16 septembre\*\*, demandant à ce que les écoles soient reçues pour défendre leurs demandes.

Une soixantaine de collègues, parents d'élèves et élus se sont donc retrouvés à Melun le 11 septembre et une vingtaine le 16, sans que leur soit accordée la possibilité d'une Audience auprès de la DASEN ou l'un de ses représentants. Alors qu'il est nécessaire de recruter massivement des enseignants pour lutter contre près de 6 mois sans écoles pour nombre de nos élèves, le gouvernement s'accommode très bien du désastre scolaire à venir, tout en préparant le terrain pour en faire porter la responsabilité aux enseignants eux-mêmes ! Pour le SNUDI FO 77, il y a urgence à recruter pour alléger les effectifs et permettre aux enseignants de travailler en petits groupes, c'est pourquoi nous demandons le recrutement des personnes placées sur la liste complémentaire.

On lira dans les lignes qui suivent la déclaration faite le vendredi 4 septembre en CTSD.

### **Déclaration de la FNEC FP-FO 77 au CTSD du 4 septembre 2020**

Madame la DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD. Lors des précédentes instances de préparation de la rentrée 2020, notre organisation a déjà eu l'occasion de dire que la dotation départementale sera insuffisante pour répondre aux besoins exceptionnels de cette rentrée.

Nous attendons de notre ministre qu'il prenne l'entière mesure de la tâche à laquelle chaque enseignant du 1<sup>er</sup> degré va se trouver confronté tout au long de cette année scolaire. Accueillir les élèves dans des conditions

sereines, compte tenu du contexte sanitaire anxiogène de cette rentrée, organiser une démarche pédagogique adaptée afin de combler les écarts creusés par la période de confinement puis de déconfinement, vont constituer de nombreux défis dans des classes trop chargées. Ainsi, hors REP, en maternelle et en élémentaire, élèves et enseignants vont encore devoir travailler cette année dans des classes de 28, 29 voire 30 élèves et plus. Avec de surcroît, bien souvent la nécessité multiplier les niveaux dans une même classe. Certaines d'entre elles devant inclure des élèves porteurs de handicap sans moyens supplémentaires.

En REP et REP+, les dédoublements des CP et des CE1 ne nous font pas oublier qu'il reste des classes de cycle 3 chargées où la difficulté scolaire est importante. En fait, avec des moyens en baisse, ces dédoublements ne peuvent conduire qu'à la surcharge des effectifs des niveaux non concernés. A ce titre, permettez-moi de vous rappeler que lors des précédentes rentrées, la dotation en postes supplémentaires s'élevait à 2325 en 2019 et 3680 en 2018 !

Le démantèlement progressif et continu des RASED, qui ne pouvait déjà pas satisfaire toutes les demandes de prises en charge, va plonger les équipes dans le désarroi au vu de l'explosion des besoins de prise en charge que nous redoutons pour l'année à venir.

Quant aux directeurs d'écoles qui ont contribué de manière déterminante à la réouverture des écoles dans le cadre des protocoles sanitaires successifs, ils se verront peut-être attribuer une prime mais, ils ne verront ni l'augmentation de leur décharge, ni l'attribution d'aide administrative dont ils ont tant besoin. La FNEC FP FO rappelle à ce sujet sa ferme opposition à la création d'un statut de directeur dans le cadre d'un emploi fonctionnel ou pas, qui ne répondrait aucunement à leurs revendications.

Nous déplorons et affirmons notre opposition au glissement progressif de l'organisation de l'Ecole vers les collectivités territoriales à la faveur de cette crise sanitaire. Dans ce cadre, nous restons opposés à la mise en place des 2S2C.

Parce que la crise sanitaire a démontré l'importance vitale d'un service public national de l'éducation la FNEC FP-FO 77 réaffirme plus que jamais ses revendications !

*\* Face au refus de recevoir une délégation à la DSDEN, nous avons décidé d'aller à la rencontre de l'IEN de Melun pour évoquer les fermetures des écoles de la circonscription. L'IEN a accepté de recevoir une délégation de trois personnes, un enseignant et un représentant des parents d'élèves de l'école Cassagne plus un représentant du SNUDI FO 77.*

*\*\* Seul le SNALC a souhaité s'associer à notre appel du 16 septembre.*

## Formation : nos collègues stagiaires peuvent s'appuyer sur le SNUDI FO 77

### Félicitation et bienvenue dans le métier !

Tout d'abord, félicitations pour la réussite de votre concours. Vous allez exercer une profession passionnante mais... vous vous sentirez peut-être un peu perdu(e), surtout en ce début d'année. La charge de travail, entre la classe et la formation est importante, parfois écrasante, et les revendications ne manquent pas !

### Les revendications d'abord !

Le SNUDI FO 77 défend les stagiaires et revendique :

**Pour l'ouverture de la liste complémentaire au concours, contre les classes surchargées**

**Pour le droit au renouvellement de formation, contre les licenciements de fonctionnaires stagiaires**

Les collègues stagiaires sont parfois épuisés dès le mois d'octobre, utilisés avant tout comme moyens, leur entrée dans le métier se fait dans l'urgence. Ils exercent à mi-temps et doivent assumer des responsabilités importantes sans avoir eu le temps de construire progressivement leurs compétences professionnelles. Situation d'autant plus difficile qu'ils ont à valider simultanément un master.

C'est pourquoi le SNUDI FO 77 revendique notamment : Une formation préalable à toute prise en charge de classe en responsabilité,

- ▶ Que master et mémoire professionnalisants soient allégés,
- ▶ La possibilité de suivre les cours dans l'INSPE du département de l'académie de Créteil le plus proche de son domicile, ...

### Le SNUDI FO 77, une aide tout au long de l'année

A la rentrée : pour répondre à vos questions, intervenir en cas d'affectation trop éloignée, aider pour une prise en compte des éventuels services antérieurs (reclassement),...

Tout au long de l'année : pour revendiquer et ainsi défendre ou améliorer les conditions de travail. Le

SNUDI FO 77 tient un cahier de revendications spécifiques à la formation, notamment lors de ses permanences, pour les porter à l'administration lors d'audiences. Toutes les revendications sont légitimes, de la titularisation à la qualité de la cantine...

Nous nous tenons prêts également à intervenir pour chaque situation personnelle (besoin d'une aide spécifique en formation, intervention en cas de difficulté sur la classe,...).

Sur le deuxième semestre : pour aider à la participation au mouvement (affectation sur un poste).

En fin d'année : pour la validation de l'année de stage en cas de convocation au jury académique.

### Les permanences sur le temps du midi dans l'INSPE

Nous sommes régulièrement présents sur :

Le site de Sénart, le mardi avec Laurence (01 64 87 12 61), le jeudi avec Jérôme et le vendredi avec Romain (06 16 12 88 29)

Le site de Torcy le lundi avec Cécile (06 28 32 83 43) et le jeudi avec Jérôme (06 64 82 39 01)

Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone sur les jours indiqués.

Si vous n'avez pas eu notre brochure « Stagiaires 2020-2021 » sous format papier, vous pouvez vous rendre sur notre site internet où celle-ci sera prochainement mise à disposition.

### Adhérez dès maintenant !

Conscient des difficultés, financières et d'installation, propres aux collègues stagiaires, la cotisation est de 90 €. Après déduction fiscale (66%), la charge est inférieure à 31€. Nous avons également des partenariats pour une assistance juridique si besoin. Une adhésion avec prélèvement dit automatique n'est reconduite qu'avec l'accord du collègue par écrit (simple mail par exemple).

Jérôme BUI

Responsable du SNUDI FO 77 sur l'INSPE 77



# CALENDRIER INDICATIF

## Opérations collectives de l'année 2020-2021

### Septembre

- Demandes stages CAPPEI
- Début dépôt des dossiers de retraite

### Octobre

- Demandes congés de formation
- Liste Aptitude direction
- Demandes de congés bonifiés

### Novembre

- Dossier de postes adaptés (PACD/PALD)
- Demandes de permutations

### Janvier

- Demandes de temps partiels
- Inscription à la promotion classe exceptionnelle
- Demandes de congé parental
- Demandes de disponibilité

- Demandes de bonifications pour le mouvement départemental

### Février

- Demandes de formation DDEAS
- Demandes d'aménagement du poste de travail

### Mars

- Inscription sur la liste d'aptitude PE
- Demandes d'exeat ineat
- Dépôt des candidatures pour la classe exceptionnelle

### Juin

- Résultats des promotions à la hors classe, à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial

### Août

- Demandes de cumul d'activités



Rassemblement le 11 septembre 2020 devant la DSDEN de Melun contre les fermetures de classe



CONTACTEZ NOUS... CONSULTEZ NOTRE SITE...



**SNUDI FO77**  
2 Rue de la Varenne  
77 000 MELUN  
  
Tel : 07 71 02 00 81  
Tel / fax : 01 64 39 56 63

fo77snudi@gmail.com  
http://77.fo.snudi.fr

- ☞ Secrétaire départemental : **Karim BENATTI**  
lundi 07 55 61 67 42
- ☞ Secrétaire départementale adjointe : **Cristina MARTINS**  
jeudi - vendredi 06 67 64 53 98
- ☞ Trésorier : **Guillaume DEBAS** guillaume.debas@hotmail.fr
- ☞ Délégués du personnel : *mardi*  
**Laurence DELAPORTAS** laurence.delaportas@orange.fr  
**Bruno COTTALORDA** bruno.cottalorda@free.fr  
01 64 87 12 61 ou 07 71 02 00 81
- ☞ Responsable du CHSCT : **Romain MAHLER**  
vendredi 06 16 12 88 29
- ☞ Responsable INSPE : **Jérôme BUI**  
jeudi 06 64 82 39 01 jeromebui@hotmail.com

